

Apprentissage et artisanat dans l'informel au Togo (1919-1992)

Essoham ASSIMA-KPATCHA*

Résumé

Cet article montre que le système d'apprentissage sur le tas s'est structuré et codifié au Togo dès les débuts de la présence française et s'est par la suite établi sur des principes non uniformes mais fixes. Il devint donc le refuge des déscolarisés et des analphabètes, mais il favorisa le développement de l'artisanat informel qui prit de l'ampleur au point de devenir le secteur dominant des activités économiques au début de la décennie 1990. Devenu le refuge des chômeurs et des sans-emploi, il y sévit le « survisme » caractérisé par la débrouillardise et les mauvaises conditions de travail.

Mots-clés : apprentissage, artisanat, informel.

Abstract

This article shows the apprenticeship system on non-civil service is equipped with and codified in Togo from the beginnings of French presence and then established on principles non-uniform but set. So, it became the shelter for those who left school and illiterates, however it favoured the development of informal art and crafts which became important so that it tends to become the most important economic field work in beginning of nineteen ninety decade. Became the unemployed and jobless shelter, and it was rife with the « survisme » characterized resourcefulness and bad living conditions.

Keywords: apprenticeship, art and crafts, informal.

Introduction

En 1919, le Togo, occupé par les troupes anglo-françaises depuis 1914, sortit de la logique militaire. Un deuxième partage intervenu la même année lui donna sa forme quasi-définitive. Des tractations s'engagèrent et aboutirent l'institution du mandat français en 1922. La gestion provisoire du territoire après l'épisode de la première guerre mondiale au Togo prit ainsi fin.

Avec l'arrivée au Territoire du commissaire de la République Bonnacarrère dès cette année, il se mit progressivement en place un système de formation officiel susceptible de fournir une main-d'œuvre conforme aux exigences de la colonisation française. Il fut alors créé des institutions officielles et formelles. Mais la grande masse des apprentis se formèrent et exercèrent dans l'informel. Cette situation perdura et se renforça au lendemain de l'indépendance, avec la montée galopante du chômage, de là une interrogation : quelles furent les réalités constitutives de l'apprentissage et de l'artisanat dans le privé informel au Togo de 1919 à 1992 ?

* Université de Lomé, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire et d'Archéologie, BP 1515 Lomé TOGO, Email : assimage@yahoo.fr

Nous tenterons de répondre à cette interrogation en montrant d'abord le processus de mise en place de l'apprentissage. Mais précisons au sujet des bornes temporelles que 1919 est l'année du partage quasi-définitif du Togoland et par ricochet le Togo français eut pratiquement sa configuration actuelle. 1992 est celle de la tenue des états généraux de l'éducation à la suite de la conférence nationale souveraine qui marquait un nouveau départ.

Mise en place et pratiques de l'apprentissage

L'artisanat regroupe un ensemble de métiers manuels dont les caractéristiques ont évolué. En effet, certaines de ces professions sont antérieures à la colonisation et trouvent leurs racines dans le passé traditionnel des différents peuples du Togo. C'est le cas des fondeurs de Bandjéli que Meg Gehrts (1996) décrit dans son livre. C'est aussi le cas des tisserands (Isert, 1784), des potiers, des vanniers (ZÖLLER, 1884),... qu'on rencontrait dans la quasi-totalité des ethnies du Togo.

De nouvelles formes d'artisanat furent introduites au 19^e siècle. L'illustration la plus palpable en fut la maçonnerie de style portugais propagée par les Afro-Brésiliens (MARGUERAT¹ & PÉLÉÏ 1992 : 30 ; 1993 : 175-176).

Si l'on excepte les techniques de construction introduites le long de la côte de Guinée par les Afro-Brésiliens rapatriés au 19^e siècle (MARGUERAT & PÉLÉÏ 1995 : 59-72), l'apprentissage des métiers manuels modernes commença au Togo au début du 20^e siècle, notamment avec la création de l'Ecole professionnelle de la mission catholique. Les premiers artisans y apprirent leur métier et l'enseignèrent à d'autres personnes quand ils devinrent des maîtres et ainsi de suite (MARGUERAT, 1993 : 158). Par ce système, l'apprentissage s'enracina dans les habitudes.

Avec la colonisation, certaines de ces professions disparurent partiellement ou totalement. Il en apparut de nouvelles qui s'imposèrent. Ce nouveau contexte occasionna de profondes mutations de l'artisanat traditionnel, transformations qui allèrent dans le sens d'une spécialisation pointue, favorisée à la fois par les écoles professionnelles coloniales et par le système d'apprentissage « *sur le tas* » qui commençait à se généraliser.

Les documents d'archives de la période française nous éclairent sur cette réalité qui y était souvent classée dans la rubrique intitulée : « esclavage ». Elle y est abordée par rapport aux problèmes relatifs aux servitudes spéciales.

Le rapport annuel à la SDN de 1923 présenta les conditions de l'apprentissage comme une forme de servitudes personnelles. Les pratiques telles que les mises en gages de personne par désir d'évolution furent classées comme telle. Il y était écrit :

¹ Nous aurons souvent recours à cet auteur par rapport au fait qu'il est l'un des seuls à s'être intéressé à cette thématique. En plus, la plupart des autres études qui existent dans ce domaine, ont porté sur l'instruction dans les structures formelles. En fait, ce sont ses recueils de témoignages des vieux Loméens (à l'origine une émission radio) publiés sous le titre de *Si Lomé m'était conté...* entre 1992 et 1996 qui nous ont particulièrement intéressés. Nous les avons utilisés comme sources.

« Il arrive fréquemment [...] que des indigènes habitant des villages éloignés des grosses agglomérations ou de la côte, et désireux de voir leurs enfants s'instruire, confient ceux-ci à un notable ou à un commerçant des centres qui s'engage à leur faire donner de l'instruction ou apprendre un métier. Il est entendu qu'en dehors des heures de classe ou d'apprentissage, et en dédommagement de la nourriture qu'il recevra, l'enfant devra se livrer aux petits travaux domestiques et intérieurs de la maison de sa famille adoptive. Si l'enfant se conduit mal, il est renvoyé à ses parents. Sinon, il demeure chez son protecteur qui le considère comme son propre fils. Lorsqu'il est en âge de gagner sa vie, il peut sans aucune condition quitter celui à qui il a été confié. Le chef de canton de Nuatja, Comedian, qui fut dans sa jeunesse confié à une famille dahoméenne d'Agouè, -sur la côte à proximité d'Anécho- au milieu de laquelle il évolua et reçut une éducation qui lui permit de devenir un chef, est un exemple typique de cette sorte de servitude. »²

Celui de 1926 nous donne plus de précisions sur l'apprentissage : « *Un artisan consent à apprendre son métier à un adolescent. Il le loge et le nourrit gratuitement ; mais une convention verbale, la plupart du temps, stipule qu'après l'apprentissage, dont la durée est en moyenne de 2 ans, l'apprenti, devenu ouvrier, restera pendant la même période, avec son patron, dont il recevra logement et nourriture, à charge de lui remettre la moitié de son gain. L'organisation des internats et des écoles professionnelles contribue d'ailleurs à la disparition de ces pratiques.* »³

Le rapport annuel du cercle d'Atakpamé daté de 1927 nous éclaire sur les métiers touchés par ces pratiques : « *Les quelques rares cas de servitude d'apprentissage chez des artisans : forgerons, charpentiers, chauffeurs n'ont donné lieu à aucune réclamation quelconque. Le contrat verbal passé entre les ouvriers et leurs apprentis s'exécute selon les conventions établies entre eux. Les premiers apprennent leur métier aux seconds qui, n'ayant pas d'argent pour payer cet apprentissage, se libèrent vis-à-vis de leurs patrons par un temps de travail régulier au profit de ces derniers.* »⁴

Plusieurs métiers étaient concernés par ce système d'apprentissage qui se mettait ainsi en place. Par rapport aux sources, on ne peut en établir ici une typologie complète et définitive. Mais, une lecture attentive des archives et des témoignages⁵ nous indiquent qu'il s'agit d'un ensemble de métiers de bois (charpenterie, charonnage, ...) et de fer (forge, l'ajustage, la serrurerie, le moulage, ...), de la maçonnerie, de la couture, de la cuisine, du tissage, l'imprimerie, la conduite, la bijouterie, etc.

Avant tout, ces passages ont le mérite d'attester l'existence de l'apprentissage dans les circuits informels. Ils montrent aussi que celui-ci était codifié et basé sur un contrat oral ou écrit qui permettait que le patron traite son apprenti comme son propre fils. En retour, ce dernier devait travailler gratuitement pour le premier en guise de remerciement.

² Rapport annuel à la SDN 1923, p. 5.

³ Rapport annuel à la SDN 1926, p. 4.

⁴ ANT-Lomé, 2APA-Atakpamé, dossier 10, rapport annuel du cercle d'Atakpamé 1927.

⁵ Cf. ASSIMA-KPATCHA 1995, MARGUERAT & PELEI 1992-1996 et les rapports trimestriels, semestriels et annuels de cercle des ANT-Lomé dans les séries 2APA, 1L et 2L.

Le rapport annuel du cercle de Lomé de 1928 précise les sanctions encourues en cas de non respect du contrat : « *Le jeune apprenti est nourri et logé gratuitement chez l'artisan qui consent à lui apprendre un métier. L'apprentissage dure deux années, après lesquelles, l'apprenti, devenu ouvrier, doit rester employé chez son patron une durée de temps équivalente, pendant laquelle sa nourriture et son logement sont assurés par son employeur. S'il venait à être payé par celui-ci, ou bien s'il désertait l'atelier de son patron pour aller se placer ailleurs, il devrait dans les deux cas verser à celui-ci la moitié des sommes qu'il a gagnées pendant ces deux années qui ont succédé à son apprentissage.* »⁶

En fait, l'administration demeurait perplexe devant les modalités de l'apprentissage dont elle ne savait s'il fallait les condamner ou non. Cet embarras se traduisait par des hésitations sous la forme d'interrogations comme la suivante : « *Mais à y regarder de près, doit-on même donner à ces pratiques le nom de servitudes ? Ce sont de simples arrangements entre familles amies, guère différents de ceux qui se passent couramment dans nos pays européens.* »⁷

Cette perplexité ne l'empêchait pas de continuer à classer l'apprentissage dans les servitudes. En 1930, entre autres, le rapport annuel du cercle de Sokodé disait, à ce sujet, ce qui suit : « *Les servitudes d'apprentissage et d'éducation continuent à décroître avec l'augmentation des écoles officielles et les facilités d'accession des enfants de la brousse, à nos écoles régionales et professionnelles, depuis l'attribution des bourses scolaires.* »⁸ Celui du cercle de Lomé conclut : « *Le mot de « Servitude » convient imparfaitement en l'occurrence, car cette pratique, principalement usitée dans le Sud du Territoire, ne revêt aucunement un caractère servile.* »⁹. En 1931, le rapport annuel du cercle de Lomé affirmait que les servitudes d'apprentissage tendaient à s'éteindre petit à petit¹⁰.

On voit aussi que l'administration pensait que le développement de la scolarisation et la création des écoles professionnelles mettraient fin à l'apprentissage dans les circuits informels. Cela ne fut pas le cas, surtout quand à partir de 1931, elle commença à appliquer une politique de restriction en matière d'instruction et que beaucoup de « *déscolarisés* » refluèrent vers ce type de formation. L'affirmation selon laquelle l'apprentissage s'éteignait peu à peu en 1931 est donc fausse.

La perplexité qu'éprouvaient les autorités coloniales dans l'usage du mot « *servitude* » traduisait une certaine volonté de ne pas reconnaître la contrainte qui existait en apprentissage et qui quelquefois donnait lieu à des abus assimilables à des pratiques esclavagistes. Or, dans ce domaine, elles devaient rendre des comptes à la SDN, d'où cette manière qui consiste à ne pas en parler ou à édulcorer la réalité.

⁶ ANT-Lomé, 2 APA, Lomé, dossier 5, Rapport annuel du cercle de Lomé 1928.

⁷ Rapport annuel à la SDN 1928, p. 11.

⁸ ANT-Lomé, 2 APA, Sokodé, dossier 14, Rapport annuel d'ensemble du cercle de Sokodé 1930.

⁹ ANT-Lomé, 2 APA, Lomé, dossier 8, Rapport annuel du cercle de Lomé 1930.

¹⁰ ANT-Lomé, 2 APA, Lomé, dossier 13, Rapport annuel du cercle de Lomé 1931.

A tous les points de vue, la réalité que nous venons de décrire est conforme à celle qui prévalait dans les autres colonies d'AOF et que Hélène d'Almeida-Topor (1976 : 107) a résumé en ces termes : « *La majorité des spécialistes continua donc à être formée « sur le tas », selon les méthodes traditionnelles. Les ouvriers et les artisans avaient à leurs côtés des aides qu'ils ne rétribuaient pas en général, mais qu'ils nourrissaient et qui apprenaient leur métier en travaillant. Leur présence était tolérée dans les ateliers des Travaux publics et des Chemins de fer. Certaines maisons de commerce, selon le même principe, avaient installé dans leur garage des cours pour la formation des mécaniciens d'automobiles : au début, les apprentis n'étaient pas rémunérés, mais ils recevaient un salaire « dès qu'ils commençaient à rendre service ». Ainsi, les mesures prises par l'administration étaient insuffisantes pour assurer une réelle formation du personnel qualifié. En outre, aucun contrôle n'était exercé sur l'apprentissage, qui se révélait souvent comme une forme d'exploitation du travail des enfants. »*

Ainsi, dans l'entre-deux-guerres, il restait toujours des traces des anciennes formes patriarcales de transmission du savoir : les apprentis habitaient chez leur patron, dans sa maison et travaillaient avec lui comme des fils pour leur père. Mais, à Lomé, les relations étaient déjà formelles et monétarisées. Les parents de l'apprenti payaient, à la signature du contrat, une somme comprise entre 200 et 400 francs dans les années 1930, ce qui était une somme coquette à l'époque. Quelquefois, on donnait une bouteille de schnaps ou une bouteille de gin. Il existait déjà une cérémonie de libération ou « *free* ». Après la quatrième année, le patron engageait son ancien apprenti et lui payait son travail.

Progressivement mis en place dans l'entre-deux-guerres, les pratiques de l'apprentissage se clarifièrent et se codifièrent nettement à partir de 1945. Dès cette année, il est attesté que les « *patrons* » commencèrent à demander des sommes considérables et nombre de bouteilles de boissons fortes pour accepter les apprentis. En effet, cette année vit s'enclencher une dépréciation continue du franc et les maître-artisans se rattrapèrent sur le dos des apprentis. Ainsi, le contrat écrit qui avait cours depuis 1924, de même que l'insertion dans celui-ci de la clause de dédommagement au cas où l'apprenti abandonnerait son travail avant la libération se généralisèrent. Dans ce dernier cas il était prévu souvent le paiement d'une somme conséquente en guise de dédommagement.

D'une façon générale, la démarche comportait trois étapes que nous résumons Marguerat (1993, rééd. 1999 : 159) : « *1- L'apprenti se présente à un atelier, après accord verbal entre le patron et le père ou le tuteur. Il paie un droit d'entrée en argent (de 1 000 à 5 000), avec une ou deux bouteilles de « fort » et quelques-unes de sucreries. C'est pour « voir le règlement ».*

2- Après ces trois mois d' « essai », si tout le monde est d'accord, on signe le contrat et l'on verse la moitié de la somme prescrite, avec des boissons dont le type et le nombre sont soigneusement précisés. La durée prévue est, la plupart du temps, de trois ans (sauf les coiffeuses, où six mois suffisent). Un contrat plus bref (deux ans) sera plus cher, un contrat plus long (quatre ans) moins onéreux, preuve de l'intérêt, pour le patron, d'avoir l'apprenti à sa disposition.

3- *A la fin de la période, l'apprenti est libéré. On paie la deuxième moitié de la somme promise, avec le même nombre de bouteilles et, assez souvent, les ingrédients d'une grande fête (riz, igname, huile, biscuit -coûteux-, volaille, voire chèvre ou mouton, des chaises, une sono...), officialisant devant les invités -parents, collègues, représentants syndicaux- la « libération » de l'apprenti, qui reçoit un « diplôme », imprimé et calligraphié, document sans valeur juridique réelle mais auquel chacun attache la même vénération quasi-religieuse qu'à un parchemin académique.*

4- *Il est très fréquent que le patron attende encore de son ancien apprenti un « remerciement » de trois à six mois de travail gratuit, hormis quelques « cadeaux » indispensables pour réussir ensuite dans sa vie professionnelle. Le jeune pourra ensuite s'installer, et fort de son diplôme, recruter à son tour des apprentis. »*

En fait, le système qui se mit en place se fit selon une logique qui est celle de l'informel. En effet, dans ce secteur, du fait de la modicité des investissements, la préoccupation majeure est celle de produire ou rendre service à bas prix, souvent au détriment de la qualité. Ce qui contribue à y entretenir une médiocrité technique indécidable. Les bénéfices qu'un artisan peut tirer de ses activités sont très faibles, il n'a donc pas la possibilité de recourir à un salarié. Face à cette contrainte, l'apprenti se voit assigné un double rôle. D'abord il constitue une main-d'œuvre gratuite, peu qualifiée mais rapidement productive dès les premiers mois où il acquiert déjà l'essentiel des connaissances nécessaires à son métier. Même s'il ne dispose pas encore des subtilités techniques indispensables, l'essentiel est qu'il produit. Ensuite, les frais dont il doit s'acquitter pour son apprentissage, permet au patron de vivre et de s'équiper. Pour cela, il faut qu'il les perçoive en totalité et non en petites mensualités. Cela conduit souvent des patrons à être hostiles à la mensualisation des paiements qui avantageraient les parents.

La tendance était donc d'augmenter les frais d'apprentissage quand la crise économique amoindrissait les opportunités d'affaire et que les patrons ne disposaient pas d'assez de revenus. Cette flambée des coûts de contrat est exacerbée par le fait que les patrons voyaient en chaque apprenti qui se libérait, un nouveau concurrent susceptible de leur rafler leurs clients. Cela les poussa à élever le prix et la durée de l'apprentissage afin de disposer de beaucoup d'apprentis et de les maintenir longtemps à leur service pour limiter du coup la concurrence (MARGUERAT 1993 ; rééd. 1999 : 160).

Mais le système ainsi mis en place dès la période coloniale et qui perdura dans les années 1960 et 1970 finit par aboutir à une flambée des prix et à entraîner du coup la réaction de l'administration. Cette situation se présenta dans le contexte de la déscolarisation accélérée du début des années 1980. En effet, au recensement de 1981, il existait 17 500 apprentis dont 30 % de filles et 76 % de garçons de 15 à 24 ans. Toutes les branches d'activités étaient concernées : le transport, le bâtiment, la couture et la tailleurie, la menuiserie, la mécanique, la coiffure, etc. (MARGUERAT 1993 ; rééd. 1999 : 157). L'afflux des jeunes vers l'apprentissage provoqua la flambée du coût des contrats. De 15 000 à 30 000 frs autour de 1980, ces coûts grimpèrent jusqu'à se situer entre 40 000 à 80 000 frs, voire 100 000 frs (dans la coiffure et la cou-

ture) à la veille de la décennie 1990. Le nombre de boissons fortes à donner évolua à la baisse, les patrons préférant l'argent liquide. Une autre tendance fut d'exiger que les apprentis aient leur propres outils, surtout les principaux, dès leur entrée en apprentissage. Ceux qui n'en avaient pas se contentaient de regarder les autres travailler. Or la cherté des outils de bonne qualité importés d'Europe obligeait les parents et leur progéniture à se rabattre sur les copies importées du Nigeria ou de Chine, lesquels sont de qualité médiocre. Beaucoup d'argent était nécessaire pour équiper les apprentis (outils, uniformes, etc.) et il n'est même pas sûr que ceux-ci aient la possibilité d'en faire usage à la fin de l'apprentissage. De fait, les familles les plus pauvres ne pouvaient supporter une telle charge. Nombre d'apprentis qui en sont issues, traînent de très longues années durant dans les ateliers sans voir arriver le jour de la libération.

En 1989, le ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle s'intéressa à ce secteur qu'il régit. Ainsi, la durée hebdomadaire du travail fut fixée à 40 heures avec un jour de repos hebdomadaire. Les apprentis disposaient désormais de 30 jours de congé annuel. La durée totale de l'apprentissage fut fixée entre 1 à 4 ans selon les 70 métiers composant les sept catégories socioprofessionnelles déterminées. Le coût des contrats fut aussi déterminé : 18 000 frs pour les corps de métier de l'alimentation, 22 000 frs pour le bâtiment, la mécanique et la menuiserie, 25 000 frs pour la couture et les artisanats d'art, 28 000 frs pour la broderie, 30 000 frs pour la coiffure. Les montants ainsi fixés incluaient les dépenses de la « libération ». Il fut tout simplement supprimé les boissons. Cette réglementation ne fut pas cependant appliquée faute d'un contrôle effectué sur le terrain par les autorités locales et les inspecteurs du travail (MARGUERAT 1993 ; rééd. 1999 : 162).

L'étape suivante fut la conférence nationale du Togo qui se tint en août 1991 à Lomé. En effet, en 1991, l'effectif des artisans de l'informel s'élevait à 313 300 personnes, soit le deuxième secteur, après l'agriculture, en matière de population active¹¹. La commission n° 5 (éducation - recherche scientifique - affaires socioculturelles) se chargea d'analyser la situation de l'apprentissage dans l'informel. Dans le volet consacré à l'enseignement technique et professionnel, la commission ne parvint pas à dire avec clarté ce qui fut fait concrètement en faveur de ce secteur. Il est seulement mentionné dans le rapport qu'il existait une structure non formelle (le Centre National de Perfectionnement Professionnel), le Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnel, institutions ouvertes pour appuyer l'artisanat informel. De même, on affirme que le ministère prête attention au secteur informel¹². Cela montre qu'il y eut peu de choses de faites. A la rubrique des recommandations, il fut convenu que le ministère renforce ses actions en direction des artisans du secteur informel, qu'il mette au profit de ces artisans des structures et des facilités d'accès au crédit¹³.

¹¹ Commission de M. Dahuku PERE, Ministre du Travail et de la Fonction publique à la conférence nationale souveraine le 27 juillet 1991, intitulé : « Bref bilan sur l'emploi au Togo », in Communication des ministres de la troisième république, Lomé, août 1991, Tome 1, p. 52.

¹² Rapport Général de la commission n° 5 (éducation-recherche scientifique-affaires socio-culturelles) d la conférence nationale du Togo, Lomé, août 1991, p. 10.

¹³ Idem, pp. 24-25.

En fait, conformément à la recommandation de la Conférence nationale, il se tint les Etats généraux de l'éducation en mai 1992 dans le cadre desquels fut fait l'état de lieux de l'apprentissage. On constata que ce secteur est le refuge des exclus du système scolaire classique et de toutes sortes analphabètes (estimés à 894 000 personnes en 1992). Les mesures prises ou préconisées sont allées dans le sens de la lutte contre l'analphabétisme, du renforcement de la formation des artisans et de l'élaboration d'une réglementation de l'artisanat au Togo¹⁴.

Ainsi, l'administration commença à s'intéresser véritablement à l'apprentissage dans l'informel à partir de 1989. Elle diagnostiqua les maux dont souffrait ce secteur. Le constat qu'elle fit, était exact. Mais les mesures ne suivirent pas. On resta dans la logique de la réaffirmation des dispositions à prendre de toute urgence pour la bonne marche de cette institution. Cependant, tout cela demeura des vœux pieux et lettres mortes faute d'un investissement humain et financier suffisant. Evidemment, la situation influa sur le vécu en apprentissage.

Le vécu en apprentissage

Au regard des sources disponibles, il est difficile de se faire une idée exacte des conditions dans lesquelles les apprentis du secteur privé informel étaient formés. D'une part, ce secteur était peu réglementé par l'administration coloniale. Ses réalités n'apparaissent que très peu dans les archives officielles coloniales. D'autre part, après les indépendances, les autorités compétentes se sont très peu intéressées à la surveillance des conditions d'apprentissage. Cela fait qu'on ne dispose pas de documents écrits susceptibles de nous éclairer grandement sur la donne. Nous avons dû opérer par observation dans les ateliers¹⁵.

Nous n'avons pas de détails sur la période coloniale, mais on sait que la mutation dans les pratiques est très lentes, du fait qu'elle résulte de la mentalité. On ne peut que poser des hypothèses. Si on part donc du principe que les problèmes auxquels les apprentis sont confrontés de nos jours datent de l'époque coloniale, il est très probable qu'un certain nombre d'us et d'abus relevé par MARGUERAT (1993, rééd. 1999 : 162-164) que nos observations confirment, aient eu cours en ce temps-là. Ceux-ci se résumaient au surnombre des apprentis dans les ateliers, une chose qui ne favorisait pas la formation réelle. En plus, ils pouvaient facilement être des souffre-douleur ou servir de domestique et être utilisés pour l'exécution des corvées : les courses, la lessive, la vaisselle. Le châtiment corporel leur était souvent infligé par le patron ou le « *sénior* » (l'apprenti le plus ancien) en évoquant le motif d'indiscipline.

A titre d'exemple dans l'atelier Bingolas, les lois et les corrections en vigueur depuis le 16 mai 1990 prévoient 2 coups pour le fait de siffler dans l'atelier. La punition monte à 4 coups pour le retard sans motif, sortir sans permission de l'atelier,

¹⁴ Rapport de la commission n° 3 sur l'éducation non formelle générale in Rapport final des Etats généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et technologique, Lomé, 03-13 mai 1992.

¹⁵ Les témoignages que nous avons collectés sont présentés dans le recueil inédit des enquêtes orales sur la vie quotidienne des Togolais sous la colonisation (réalisées dans le cadre de la rédaction de l'Histoire des Togolais, volume 2).

le bavardage aux heures de service, le fait de laisser son travail en désordre. Elle devient 6 coups pour le fait de manger aux heures de service, de faire son propre travail aux heures de travail du patron, pour un travail mal soigné, le fait de désobéir à son patron. Elle est de 8 coups si on se hasardait à gronder son patron. La sanction suprême est de 12 coups avec possibilité de renvoi. Elle est appliquée en cas de vol¹⁶.

Le fait que certains apprentis soient obligés de se loger dans les ateliers la nuit, faute de domicile posait aussi des problèmes d'hygiène et pouvait aboutir à de graves dérapages, notamment à l'adduction aux drogues. Certains patrons, de peur de la concurrence, ne transmettaient pas réellement leurs connaissances à leurs apprentis. D'autres les recalait à l'examen de fin d'apprentissage, les obligeant ainsi à revenir travailler un certain temps pour eux. Ainsi, les apprentis étaient très certainement une main-d'œuvre à tout faire tout au long de leur apprentissage et la « libération » n'était pas toujours le fruit de la maîtrise du métier mais la sanction de la durée et de la docilité en situation d'apprentissage.

Beaucoup d'artisans de l'époque ont affirmé qu'ils étaient contraints d'apprendre un métier parce qu'ils n'avaient pas les moyens pour financer leurs études. Pour d'autres, ce choix relevait de la vocation, par plaisir ou par volonté d'emboîter le pas à leur père, à un frère ou à un ami. Dans ce dernier cas, le métier était souvent considéré comme un héritage familial qu'il fallait perpétuer¹⁷. En plus, il y a les recalés et les exclus du système scolaire qui n'avaient d'autre choix que l'apprentissage d'un métier manuel.

A ce sujet, l'artisan maçon Gabriel Eklou-Natey, né à Lomé en 1901, déclare : « *J'ai travaillé tout d'abord comme manœuvre avec les maçons et après, on m'a donné des outils pour commencer à construire, à poser des briques pour les fondations.* » Il s'engagea ensuite comme apprenti sur contrat autour de 1922. « *Pour le contrat, on ne donnait rien. On écrit que vous allez apprendre le métier pendant sept ans. On vous dit d'être obéissant à l'atelier comme à la maison, de faire exactement ce que le patron exige de vous. (...) Les apprentis n'étaient pas payés, mais ils gagnaient quelque chose pour leur nourriture. C'est au patron qu'on payait pour tout le travail que nous faisons.* »

Au sujet de la discipline, Eklou-Natey déplore la situation qui prévalait dans les années 1980 en ces termes : « *De notre temps, nous n'avions rien payé. Nous étions très obéissants. On travaillait avec le patron jusqu'à la fin du contrat. Maintenant, les jeunes sont obligés de payer aux patrons parce qu'ils n'écoutent plus. S'ils voient qu'ils sont un peu avancés dans le travail, ils quittent le patron sans son accord (...).*

En ce cas, nous avons le pouvoir de maudire les apprentis qui nous quittent avant la fin du temps réglementaire. S'ils nous quittent comme ça, et que nous leur lançons notre malédiction, ils souffrent, ils ne trouvent pas du travail ou ils travaillent mal, pas bien

16 Lois et corrections de l'atelier Bingolas, fait à Lomé, le 16 mai 1990, lues et approuvées par le maître de l'atelier.

17 Cf. Synthèse des enquêtes orales sur la vie quotidienne des Togolais sous la colonisation (réalisées dans le cadre de cette enquête qui couvrit toute l'étendue du territoire nationale).

comme il le faut. Si l'apprenti fait les quatre ans à la satisfaction du patron, au moment où on lui donne son certificat, on demande que Dieu le bénisse, qu'il le guide. S'il n'a pas de travail à faire, il peut retourner chez son patron, qui pourra lui en procurer. C'est pourquoi nous sommes très fiers de dire qu'il faut apprendre le métier jusqu'à la fin du contrat. S'il quitte comme ça, avant la fin, Dieu lui-même fait qu'il n'arrive pas à travailler » (MARGUERAT & PÉLÉÏ 1992 : 25-28).

Le cuisinier Douiti Djabri, né à Dapaong en 1925, affirme avoir appris la cuisine à Mango auprès du commandant Robert Barberot, chef de la subdivision de Mango, dont le cuisinier « *senior* », M. Gbati, lui avait appris le métier alors qu'il était son apprenti et ce, durant cinq ans, avant sa venue à Lomé en 1940.

Sébastien Donso Tagba est né en 1934 à Tchitchao, dans la région de Kara. Il a appris son métier de chauffeur au Garage central, et fut engagé dans ce service aux environs de 1949. Selon lui, l'examen de permis de conduire était difficile. Les épreuves se composaient du code, de l'entretien mécanique, de la conduite et enfin un ensemble de questions sur les panneaux. Il n'y avait pas d'auto-école. On accédait à la formation comme apprenti-chauffeur uniquement (MARGUERAT & PÉLÉÏ 1993 : 93-95 ; 115-116).

En fait, il existait une école des chauffeurs créée par l'administration. Très peu d'informations sont disponibles sur cette école. Le rapport annuel à la SDN de 1924 mentionne : « [...] un arrêté du 28 février 1924 a créé à Lomé une école de chauffeurs où les jeunes indigènes apprennent à conduire et à réparer les automobiles. »¹⁸

Selon cet arrêté¹⁹, cette école se situait à Lomé et était placée sous la direction de l'agent européen chargé du garage du gouvernement et sous le contrôle du chef du Secrétariat Général²⁰. Elle avait pour but de former les conducteurs d'automobile pour l'administration et recrutait à chaque promotion un maximum de six élèves²¹. Pour y être admis, il fallait être originaire du Togo français, être âgé de seize ans au moins, être capable de parler français et être physiquement apte.

En plus, on devait fournir un acte de naissance ou tout acte administratif en tenant lieu et un certificat d'aptitude physique²². La durée des cours était fixée à six mois à l'expiration desquels les élèves étaient reconnus aptes ou inaptes à l'emploi de conducteur d'automobile à l'issue d'un examen technique subi devant une commission²³.

¹⁸ Rapport annuel à la SDN 1924, p. 25.

¹⁹ Arrêté n° 35 du 28 février 1924 instituant un cadre de conducteurs d'automobile du Togo et créant à Lomé une école de conducteurs d'automobile (JO du 1er mars 1924, pp. 94-96).

²⁰ *Idem*, article 14.

²¹ *Ibidem*, article 15.

²² *Ibidem*, article 16.

²³ *Ibidem*, article 17.

Celle-ci se composait de l'agent européen chargé du garage du gouvernement qui en était le président, d'un ouvrier d'art des chemins de fer et du plus ancien conducteur indigène en service au « gouvernement » (sic)²⁴. Un arrêté du 26 mars 1926 modifia et compléta l'arrêté du 28 février 1924 instituant un cadre de conducteurs. Aux termes de celui-ci, le nombre maximum d'élèves prévus fut porté de 6 à 15²⁵.

Très probablement, cette école fut rapidement incorporée au garage central du gouvernement, formant seulement les chauffeurs de l'administration. La grande masse des conducteurs se formait « *sur le tas* » comme l'a décrit Donso Tagba plus haut.

Le tailleur Sewa Mensah, né en 1913 à Agbodrafo, avait appris son métier chez M. Bamezon à Lomé, couturier alors célèbre, qui avait été lui-même formé à l'École professionnelle catholique vers 1912 (à l'époque, tous les tailleurs étaient formés dans cette école). Mensah apprit son travail de 1934 à 1940, soit six ans au cours desquels il a réellement fait quatre ans d'apprentissage et deux ans de remerciement. A la fin, il y a eu la « *libération* », pour laquelle il fallait acheter douze bouteilles de boissons fortes (whisky, cognac, rhum St-James, des apéritifs...) et des friandises. Ensuite, devenu tailleur, il commença à prendre des apprentis, d'abord gratuitement, puis de façon payante à partir de 1945.

Mme Laurette Nudekor, elle aussi couturière, née en 1916 à Keta (Ghana), a eu son diplôme en 1939 et a engagé des apprenties. A l'époque, chaque apprentie payait 60 F par mois, pour deux ans d'apprentissage, jusqu'à la libération. Ensuite, celles qui étaient libérées ouvraient leurs ateliers et prenaient des apprenties elles aussi.

Komla Emmanuel Freeman déclare à ce sujet : « *J'ai commencé mon apprentissage en 1949, et j'ai fait un contrat pour quatre ans. A ce moment-là, mes parents ont payé 8 000 francs, et après, pour ma libération, on a fourni six bouteilles de « fort », puis des apéritifs et quelques bouteilles de limonade et de bière* » (MARGUERAT & PÉLÉÏ 1993 : 241-244).

Concernant l'apprentissage du métier d'imprimeur, selon Akué-Adotevi (né en 1929 à Aného) et Gounou (né en 1949 à Atakpamé), tous les imprimeurs étaient formés à l'École professionnelle catholique de Lomé. « *L'École professionnelle a toujours formé des jeunes. Ces jeunes, une fois formés, sont libres, après leurs diplômes, d'aller où ils veulent. Mais ceux que l'école trouve sérieux, dans la mesure où elle a besoin de personnel, elle les engage. Ce sont les meilleurs que l'école engage. Quant aux autres, on leur délivre des attestations, et ils vont travailler ailleurs. La plupart des ouvriers qui sont sur le marché, plus spécialement ceux qui ont démarré avec l'imprimerie de l'Editogo, ont été formés à l'École professionnelle* » (MARGUERAT & PÉLÉÏ 1993 : 264).

John Badohu, né en 1926 à Kpalimé, explique son entrée dans le métier de photographe en 1949 : « *A mon arrivée à Lomé, la race des anciens photographes était presque éteinte (papa Acolatsé, Lasse, Mamata, les Santos, Kokouvi, Oklou...)*.

²⁴ Au garage du gouvernement ? (Ibidem, article 3).

²⁵ Rapport annuel à la SDN 1926.

Avec la fougue de la jeunesse, j'ai pu remettre sur pied un métier qui en a été assez révolutionné. C'est-à-dire qu'au début, les gens pensaient que le métier de photographe était un métier subalterne, et qu'on ne pouvait rien en tirer. Mais j'ai prouvé, par mon dynamisme et mon amour pour ce métier, qu'en le faisant, on pouvait gagner honnêtement sa vie (...). D'abord, je l'ai hérité de mon père, qui était photographe, et je me suis perfectionné chez un ancien photographe de Kpalimé, M. Barrigah. (...) Après, j'ai été envoyé en France, dans les années 1948, pour un stage de perfectionnement à Bordeaux. De retour de France, je me suis installé immédiatement à Lomé » (MARGUERAT & PÉLÉÏ 19933-74).

Au terme de ce bref panorama sur l'apprentissage des métiers de l'artisanat, on peut voir la similitude des cheminements. En ville, les relations patron/apprenti ont rompu avec le modèle familial ancien pour se créer un modèle de relations contractuelles, typique de la société citadine moderne.

En fait, ce n'étaient pas tous les artisans qui avaient été formés « *sur le tas* », beaucoup d'autres étaient sortis des structures formelles telles que l'école professionnelle de la Mission catholique certes, mais aussi celles de Sokodé, des ateliers de chemins de fer, et des établissements annexés aux écoles régionales. Certains entraient au service de l'administration, mais beaucoup d'autres, la plus grande masse, s'établissaient à leur compte dans l'informel où ils exerçaient.

Témoignages sur la vie professionnelle et sociale des artisans

Nous ne pouvons parler des artisans sans avoir au préalable défini ce concept. Toute personne qui exerce pour son propre compte un métier nouveau pour lequel il justifie d'une qualification professionnelle, qui assure la direction de son propre entreprise et qui prend personnellement et habituellement part à l'exécution de son travail peut être considérée comme un artisan (cf. INRS 1991).

Ainsi défini, on voit que les artisans sont ceux-là qui ont appris leur métier dans l'informel. Mais au Togo, bien de personnes formées dans des structures formelles tombaient en fait dans le domaine de l'artisanat. Ceci est vrai, aussi bien pour la période coloniale que post-coloniale. Pour cette dernière période, le tarissement des embauches par l'administration dans les années 1980 et les rares industries privées et publiques ont agi comme un puissant moyen d'aiguillage vers l'informel.

Concernant la vie professionnelle des artisans, il y a lieu de distinguer deux périodes : l'une coloniale et l'autre post-coloniale.

Durant l'ère coloniale, on peut estimer que ces artisans mettaient en application leur savoir-faire, ce qui leur permettait de gagner très honnêtement leur vie. La plupart d'entre eux ont pu acheter un terrain, construire une maison, acheter un vélo ou du bétail pour l'élevage et faire d'autres réalisations, comme installer un moulin par exemple. Avec les revenus tirés de leur profession, presque tous ont pu se marier et fonder un foyer. L'impression qui se dégage de leurs témoignages est celle d'une vie heureuse et réussie. Ils semblaient gagner facilement de l'argent et jouir d'une renommée flatteuse.

Presque tous les artisans étaient politiquement engagés. Durant la lutte pour l'indépendance du Togo, d'une façon générale, ils avaient une vision plutôt négative de l'administration coloniale, dont les méthodes étaient jugées oppressives. Cependant, ils reconnaissent certains de ses bienfaits, notamment dans les domaines sanitaire (construction des dispensaires et des hôpitaux, gratuité des soins, lutte contre les épidémies et les endémies), éducatif, etc. Ils se réjouissent aussi des nouvelles distractions auxquelles ils avaient accès (musique, fête du 14-juillet, bals, sport, théâtre, etc.), de nouvelles habitudes alimentaires (consommation des conserves, de pain, de fromage, de sucre, utilisation des cuillères, des fourchettes, des plats en faïence, en aluminium, etc.), de nouvelles habitudes vestimentaires (port de culotte, de pantalon, de chemise, de costume, de casque, etc.). Pour eux, tous ces changements ont amélioré leur mode de vie et leur ont permis de s'épanouir. Ils n'ont pas manqué de souligner que la colonisation a dénaturé les pratiques ancestrales, mais qu'elle était un mal nécessaire²⁶.

Quelques itinéraires individuels sont significatifs. Nous en présenterons un panorama en tentant, autant que faire se peut, de couvrir un maximum de secteurs de l'artisanat, à commencer par la maçonnerie.

Le maçon Gabriel Eklou-Natey commença à travailler en 1926, date à laquelle il obtint son certificat de fin d'apprentissage. Il construisit quelques ouvrages à Lomé avant d'aller en Gold Coast, où il exerça pendant deux ou trois ans, puis il revint au Togo. Dans les années 1920, il y avait de nombreux maçons à Lomé (plus de 60). En 1927, il était déjà grand maçon et avait engagé plusieurs apprentis de 15, 16, 18 ans. Il fut même nommé directeur des jeunes maçons de Lomé. C'est à cette époque qu'il a construit la maison qu'il habite. Il acheta son terrain en 1927 et commença à construire en 1928. A cause de sa compétence, un certificat administratif lui fut décerné le 10 février 1940. Eklou-Natey travailla jusqu'à un âge très avancé, 87 ans. Au cours de sa longue carrière, il fit de nombreuses réalisations. Il fut le maître-d'œuvre de la construction de l'Hôtel du Golfe dans les années 1960, de beaucoup d'écoles de la mission catholique, des arcs à l'intérieur de l'Eglise St-Augustin d'Amoutivé (Lomé). Il faut souligner que Gabriel Eklou-Natey était un partisan du Togo Bund. Il est très représentatif de ces Togolais de l'époque qui, ayant commencé leur formation au temps des Allemands, durent réapprendre l'anglais au temps de l'occupation de Lomé pour, finalement, faute d'avoir été à l'école française, se mettre en apprentissage et à exercer comme maçon sous l'administration française (MARGUERAT & PÉLÉÏ 1992 : 25-36).

Le secteur du transport était aussi d'importance capitale par rapport à la nécessité que les personnes et les biens aient de circuler. Claude Lestrade, fils d'administrateur colonial qui vécut au Togo de 1936 à 1938, puis en 1949, témoigne sur les réalités du métier de transporteur en des termes bien plus pittoresques : « *Quant aux véritables camions « indigènes » (c'est-à-dire possédés ou gérés par des autochtones),*

²⁶ Cf. Synthèse des enquêtes orales sur la vie quotidienne des Togolais sous la colonisation (réalisées dans le cadre de la rédaction de l'Histoire des Togolais, volume 2).

ils constituaient un défi permanent aux lois de l'équilibre et de la sécurité. Je suis porté à croire en l'efficacité totale des grigris et des divinités protectrices du panthéon togolais. Sinon, au bout de quelques kilomètres, ces surréalistes véhicules auraient tous finis prématurément leur carrière les roues en l'air, sur le bord de la route. Chargés uniquement en fonction de l'espace, sans tenir compte du poids, ils ressemblaient à des montagnes ambulantes, hétéroclites amas d'hommes, de femmes, de poulets, de porcs, de cabris, de fruits, de légumes, de valises, de ballots, de cuvettes, recouvrant presque entièrement la cabine, le capot et la caisse arrière. Les passagers étaient juchés tant bien que mal au sommet de l'ensemble. Quand le camion passait sous un arbre, ils devaient s'aplatir à la hâte sous peine d'être frappés par les branchages, ou d'y rester accrochés. Les chauffeurs avaient souvent une conception très personnelle du code de la route, mais possédaient, en revanche, le génie du bricolage et pouvaient traiter les pannes les plus mystérieuses d'une façon plus mystérieuse encore » (MARTET, LESTRADE et al., 1995 : 162-163).

Sébastien Donso Tagba, témoignant sur son métier de chauffeur, avec une opinion diamétralement opposée à celle de notre informateur précédent, affirme qu'en général, les chauffeurs ne voulaient pas travailler pour l'administration, mais pour le commerce, secteur dans lequel les salaires étaient plus alléchants. Sébastien Donso Tagba, quant à lui, choisit de se faire embaucher au Garage central parce que son patron y travaillait. Il y avait des véhicules français (Citroën, Frégate) et américains (Hotchkis, Dodge). Il quittait souvent Lomé pour sillonner l'intérieur du pays Dapaong, Bassar, Kara, quelquefois, même à l'extérieur (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Nord-Bénin). Les conditions de conduite étaient très mauvaises. Il n'y avait aucune bonne route et il fallait être courageux pour exercer le métier de conducteur. Les risques d'accident étaient grands. Il y avait aussi les barrières de pluies qui faisaient perdre un temps fou sur les routes et les difficultés à trouver de l'essence et un réparateur en cas de panne. Pour dépanner un véhicule administratif, on était souvent obligé de téléphoner au Garage central pour qu'on envoie un mécanicien depuis Lomé. En ces temps-là, il n'y avait pas beaucoup de mécaniciens. On en trouvait seulement aux TP de Sokodé, Mango et Atakpamé. Il lui arrivait d'être confronté à des pannes si graves, qu'il devait abandonner le véhicule pour aller chercher des secours. A partir de 1955, les conditions de travail s'améliorèrent un peu, car les routes commencèrent à être goudronnées.

Son premier salaire s'élevait à 3 500 francs par mois, soit 125 francs par jour. Le montant de son loyer était de 250 francs par mois. Celui-ci était électrifié et il payait 100 francs pour le courant, qui était, à l'époque, un luxe réservé aux plus nantis (MARGUERAT & PÉLÉÏ 1993 : 115-122).

Le cuisinier Djabri Douiti arriva à Lomé en 1940, à l'âge de 15 ans, avec son patron. Il était émerveillé par Lomé, une ville qui lui plaisait beaucoup. Il y avait le cinéma, qu'il fréquentait assidûment, chaque soir, à la sortie du service, à 20 heures, notamment le cinéma qui se trouvait à l'Hôtel du Golfe et celui de l'Hôtel de France. Il y avait très peu de Moba à Lomé, mais il n'était pas du tout dépaysé. Dès son arrivé à Lomé, il se présenta au chef de cette communauté, un certain Yobé, originaire de Dapaong. Il parlait déjà le mina, qu'il avait appris à Mango, de même que le tem, l'anufo et le français.

Son travail de cuisinier le conduisait tous les jours au marché où il était au contact des femmes. Il n'avait donc pas le temps de se sentir isolé ou de s'ennuyer. Il a retrouvé à Lomé beaucoup de gens qui le connaissaient à Mango, avec lesquels il a entretenu des relations cordiales. Il logeait avec son employeur dans le quartier administratif et travaillait du matin à midi et demi. Il pouvait ensuite sortir pour revenir à 18 heures. Mais s'il y avait beaucoup à faire, il revenait assez tôt, vers 17 heures. Tout dépendait du patron et de l'heure à laquelle celui-ci mangeait. Le salaire était de 200 francs par mois, ce qui était une bonne rémunération pour l'époque et qui permettait de s'offrir souvent une entrée au cinéma (entre 5 et 10 francs).

Il allait lui-même au marché, à « *Assivimé* » situé à l'actuel emplacement de la SGGG. Bien qu'on fût en période de guerre (1940, 1942, 1944...), les produits locaux ne manquaient pas, mais les produits de la métropole étaient introuvables. Après la guerre, il fut aussi recruté par la Chambre du commerce, où il exerça son métier de cuisinier six ans durant. Son nouveau patron se nommait Alexandre Robert et il travailla pour lui durant dix ans. Selon Djabri Douï, ses patrons étaient satisfaits de lui. Le livret de domestique était exigé pour l'exercice de la profession de cuisinier. Le patron le signait, et il portait les dates d'entrée et de sortie de service, une procédure qu'il fallait recommencer chaque fois qu'on changeait de patron. Il se maria en 1957 et ouvrit un bar dans lequel il travailla jusqu'à sa vieillesse (MARGUERAT & PÉLÉÏ 1993 : 93-101).

Quant au photographe John Badohu, il souligne très bien que quand il a commencé à exercer en 1949, le photographe était considéré comme un petit artisan qui mène une petite vie modeste et qui lui faisait quand même nourrir son petit monde. Son métier se limitait à la prise de vues à la lumière du jour. Mais il réussit à mettre en place le premier studio de nuit et le reportage avec flash, etc. Cela a surpris, certes, la clientèle, mais elle a été aussi séduite par ce nouveau procédé. Ses activités se diversifièrent au point de toucher désormais les domaines tels que le développement et le tirage des pellicules qu'apportaient les amateurs. Sa clientèle se composait essentiellement de quelques Togolais et de nombreux Européens. En 1949-1950, il y avait d'autres photographes comme Degbava, Fumey, Ametozion et quelques amateurs, mais ils n'étaient pas nombreux.

Le gros des activités de Badohu se composait de réalisation des portraits (70 %) et des reportages (30 %) qu'il faisait à l'extérieur de son studio. Quant à la photographie de presse, elle a véritablement pris son envol dans les années 1954 à 1957. De 1950 à 1960, le nombre de photographes augmenta rapidement. John Badohu vendait aussi des pellicules, du papier photographique, des appareils photo et des cadres qui arrivaient directement de la France. Vers 1955, un appareil reflex coûtait facilement 20 000 F à 30 000 F. Le portrait en format carte postale était vendu 150 à 250 francs les quatre copies. Un agrandissement de taille de 30 x 40 cm coûtait 1 500 F à 2 000 F. Un appareil de 30 000 F n'était donc pas très cher. A l'époque, pour développer les pellicules, il fallait compter 24 à 36 heures. Il a toujours travaillé avec des apprentis que les gens lui confiaient, quand ils ont vu qu'on pouvait gagner honorablement sa vie (MARGUERAT & PÉLÉÏ 1993 : 73-79).

Selon les témoignages de Mme Nudekor et des tailleurs Mensah et Freeman, il y avait à Lomé, dans les années 1920-1930, environ une dizaine de tailleurs dont Comlan Télagan, N'gbéké et M. Agbemeyah, etc. pour une ville qui comptait 15 000 habitants. La majorité des gens portaient des vêtements cousus, surtout les femmes qui commençaient à se faire coudre des robes de type moderne. Cette sorte d'habillement touchait surtout les femmes qui étaient financièrement aisées et qui s'habillaient de longues robes et se coiffaient de casques pour aller au travail. Le travail d'un tailleur consistait à coudre des vêtements à la mode dont le « *scalping* » et le « *double-sketch* », des complets croisés appelés « *zazou* », etc. Les tissus souvent utilisés étaient la pure laine, le « *palmbeach* ». Il y avait beaucoup de travail. Mais avec le développement de l'apprentissage, beaucoup de tailleurs ont perdu de la clientèle que leur ont arrachée leurs propres apprentis.

Dans les années 1930 à 1950, la machine à coudre était déjà très répandue. Il s'agissait des marques *Singer* anglaise, *Grisner*, *Adler*, etc. Ce matériel de qualité coûtait relativement peu cher, entre 4 000 F et 6 000 francs. En 1955, une machine *Singer* coûtait 23 000 francs. Il n'était pas facile à un jeune apprenti de s'installer sans l'aide de ses parents. Beaucoup de couturières ou de tailleurs formaient soit leurs enfants, sœurs ou frères ou un membre de la famille pour assurer leur relève.

Cependant, il y avait souvent des déceptions qui décourageaient les vocations : « *les enfants sont découragés du fait que les clients ne payent pas à temps, ne payent pas comme il faut... C'est la raison pour laquelle ils n'aiment pas apprendre ce métier. Les enfants d'aujourd'hui ne sont pas patients comme nous, de l'ancienne époque. Leur souhait, c'est d'avoir de l'argent, et vite...* », déclare Mme Nudekor.

Autrefois, les couturières cousaient pour les femmes uniquement et les tailleurs, pour les hommes exclusivement. Mais, du fait que les femmes étaient meilleures clientes que les hommes et qu'elles payent plus rapidement, la tendance a évolué, de sorte que les hommes ont commencé à s'intéresser à la clientèle féminine. Les unions entre tailleurs et couturières étaient cependant rares.

C'est en 1946 que Gaspard Noudekor a réuni ses collègues, ses amis tailleurs, pour former l'association des tailleurs. Il a déposé l'année suivante les statuts de cette association, qui changea de dénomination et devint l'Association des Tailleurs et Couturières, qui a adhéré plus tard à la CST, une branche de la Confédération africaine des travailleurs croyants. (MARGUERAT & PÉLÉI 1993 : 241-252).

Quant à la période post-coloniale, la documentation regroupe souvent les artisans sous la rubrique générique de « *secteur informel* », de « *secteur non structuré* » ou de « *secteur traditionnel* ». Ce nouveau concept avait été mis au point en 1972 sous l'égide du BIT par la mission Kenya pour la stratégie et l'emploi. Il désigne un secteur intermédiaire entre le monde rural et le secteur capitaliste. Dans cette marge, les activités s'appuient largement sur les ressources nationales. Les entreprises qu'on y trouve sont souvent des propriétés familiales et exercent des activités de dimension réduite mais nécessitant une forte intensité de main-d'œuvre. Elles ont aussi la caractéristique d'utiliser une technologie intermédiaire dont les compétences sont acquises

hors du système scolaire officiel. Enfin, les marchés de ce secteur ne sont pas réglementés ou très peu, mais demeurent compétitifs (INRS 1991 : 62). Ce concept a évolué au point de déborder du cadre économique pour englober un nouveau contenu social. Il y est désormais intégré l'ensemble des activités non agricoles en milieu rural (COQUERY-VIDROVITCH & NEDELEC 1991 : 9).

Longtemps considéré comme une activité marginale, les grands organismes internationaux et les autorités nationales ont fait sortir l'artisanat de cette ornière, même si les décideurs sont toujours conscients que le secteur informel relève d'une stratégie de survie. Certains auteurs soulignent plutôt le grand nombre d'emplois généré par l'informel. Pour d'autres, il s'agit là d'un phénomène d'« *involution* » qui accélère une paupérisation toujours accrue. Pour d'autres auteurs, l'informel existe dans toutes les sociétés et est une donne ancienne (cf. COQUERY-VIDROVITCH & NEDELEC 1991 et COQUERY-VIDROVITCH 1985 ; rééd. 1992 : 382-385).

A la base se trouvait donc l'idée selon laquelle, les sociétés africaines, détruites par tout ce qu'elles avaient subie (colonisation, capitalisme) devaient aussi être perçues par leur possibilité de reconstruction selon des voies nouvelles qui ne s'analysent pas avec des grilles de lecture européocentristes. On devrait donc en comprendre la trame et la genèse en se référant aux mutations et restructurations internes. COQUERY-VIDROVITCH & NEDELEC (1991 : 7-8) expliquent bien que : « Au début des années 1970, l'émergence du concept d'informel répondait historiquement à l'impasse théorique des démarches dualistes classiques sur l'économie urbaine des pays dits en voie de développement (...) Il traduisait la prise de conscience des problèmes posés par un exode rural de moins en moins maîtrisé ; il était le constat de l'incapacité du 20^e siècle, de faire du secteur industriel, beaucoup moins demandeur en main-d'œuvre qu'auparavant, le moyen privilégié d'absorber ces excédents dans les pays du tiers-monde. Dépourvues de prise en charge officielle, les populations urbaines marginalisées démontrent leur capacité autonomes à générer des revenus à partir d'activités non contrôlées, c'est-à-dire ne relevant apparemment ni du secteur capitaliste ni de l'Etat ».

Au Togo, ce secteur s'est structuré progressivement depuis la période coloniale, mais s'est singulièrement développé depuis les années 1960, avec un accroissement spectaculaire à partir de la décennie 1980. Au cours de cette décennie, et ce jusqu'en 1992, on peut constater que l'informel se structure en plusieurs composantes. On a les activités de production souvent assimilées en artisanat « traditionnel » en général, les activités de service considérées souvent comme l'artisanat moderne, les activités de construction et celles de transports.

En effet, à partir des années 1980, la quasi-totalité des Etats africains étaient en crise économique dont les effets se faisaient particulièrement sentir dans les centres urbains du fait de l'accroissement de l'exode rural et du développement du phénomène de macrocéphalie, surtout des capitales. Il en était certes ainsi à Lomé, mais aussi à Abidjan, entre autres, où pour parer au problème du chômage les jeunes ont fait preuve d'imagination et d'initiative et se sont adonnés à tous les métiers de l'informel pour s'en sortir (cf. TOURÉ, 1985). La même situation prévalut presque exactement à Lomé. Le chômage commença à enfler à partir de la décennie 1980.

On commença à parler de « conjoncture », le mot souffre-douleur sur le dos duquel sont chargés tous les maux du Togo. Il atteignit des proportions alarmantes dans la décennie 1990 avec l'avènement des troubles sociopolitiques.

On peut en apprécier l'évolution à travers certaines données chiffrées. En 1984, sur les 165 000 activités informelles recensées au Togo, la part de l'informel rural s'élevait à 91,45 % et 8,55 % d'activités informelles urbaines non comprises celle de Lomé. En fait, la région maritime est celle là qui concentre la plus grande partie de ces activités.

Le commerce est très prépondérant dans l'informel avec 73,7 % des activités informelles rurales et 64,4 % des activités informelle urbaines (sauf Lomé) et 76,6 % à Lomé, la capitale. Ce commerce est essentiellement féminin. La production et le service sont grandement présents, avec une suprématie absolue de la couture. Ces activités connaissent une véritable prolifération et s'accroissent avec le développement du phénomène urbain.

Quelques chiffres nous montrent clairement cette évolution. En 1969, on dénombrait à Lomé 2 592 artisans dans la production et les services. En 1977, leur effectif s'éleva à 4 596 et à près de 8 000 en 1987. Dans ce dernier chiffre, on n'a pas décompté ceux qui travaillent dans les marchés et à leurs abords. Des estimations font état de 41 000 personnes travaillant dans l'informel et de 100 000 autres actifs qui y exercent à titre divers en 1980 (INRS 1991 : 62).

En fait cette évolution s'est tramée selon un processus qui n'est pas en soi nouveau et que les économistes et les sociologues ont analysé dans d'autres pays non africains (Asie, Amérique latine). Il fut ainsi démontré (notamment dans le cas du Brésil, de l'Algérie et de l'Iran) que l'excédent de force de travail que crée l'exode conduit les travailleurs vers les secteurs « traditionnels » ou « informels » lorsque les gains susceptibles de provenir des secteurs modernes font défaut à cause de la défaillance de l'Etat (JACQUEMOT & RAFFINOT 1985 : 120-166).

Conclusion

On voit ainsi que la mise en place d'un système de formation dans l'informel privé commença au Togo avec la mise en place des structures formelles qui formèrent une élite ouvrière. Celles-ci furent à l'origine de l'émergence d'un système d'apprentissage qui a conduit à la généralisation de l'artisanat. L'apprentissage demeure donc un important moyen d'intégration social et professionnel (et cela, même dans les pays développés. cf. RAMÉ L. & S. 1985).

Quant à l'artisanat qui s'est développé au point de devenir un secteur important de l'économie nationale, il a connu d'importantes mutations dans le temps, au point que certains auteurs, notamment Hoerner (1995), parlent de « survivisme », c'est-à-dire que face aux logiques de la paupérisation absolue, l'informel est une réaction de survie.

En définitive, les pratiques et les réalités constitutives de l'apprentissage et de l'artisanat au Togo furent caractérisées par leur essence complexe, composite et une facilité d'évolution qui traduit une exceptionnelle adaptation à la donne interne au pays.

Sources et bibliographie

Sources

Sources écrites non archivistiques

- Recueil et synthèse inédite des enquêtes orales sur la vie quotidienne des Togolais sous la colonisation (réalisées dans le cadre de la rédaction de l'Histoire des Togolais volume 2).

Archives (Archives nationales du Togo – Lomé) : série 2 APA

- Archives du cercle d'Atakpamé : dossier 10.
- Archives du cercle de Lomé : dossiers 5 ; 8 ; 13.
- Archives du cercle de Sokodé, dossier 14.

Imprimés et rapports officiels

- Rapport annuel à la SDN 1923 ; 1924 ; 1926 ; 1928.
- JO du 1er mars 1924.
- Communication des ministres de la troisième république, Lomé, août 1991, Tome 1, 183 p.
- Rapport Général de la commission n° 5 (éducation - recherche scientifique - affaires socioculturelles) de la conférence nationale du Togo, Lomé, août 1991, 32 p.
- Rapport final des Etats généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et technologique, Lomé, 03-13 mai 1992.

Bibliographie

- AGIER M., COPANS J. et MORICE A. (éds), 1987. Classes ouvrières d'Afrique noire, Karthala-ORSTOM, Paris, 293 p.
- ALMEIDA-TOPOR (d') H., 1976. « Recherches sur l'évolution du travail salarié en AOF pendant la crise économique 1930-1936 » in Cahiers d'Etudes Africaines, 61-62, XVI (1-2), pp. 103-117.
- ALMEIDA-TOPOR (d') H., 1993. L'Afrique au 20^e siècle, Armand Colin, Paris, 363 p.
- ASSIMA-KPATCHA E., 1995. La politique de professionnalisation de l'enseignement au Togo français : le cas de l'Ecole Professionnelle de Sokodé 1922-1952, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Bénin, 111 p.
- COQUERY-VIDROVITCH 1985 ; rééd. 1992. Afrique noire permanences et ruptures, L'Harmattan, Paris, 450 p.
- COQUERY-VIDROVITCH C. & NEDELEC S. 1991. Tiers-mondes : l'informel en question?, L'Harmattan, Paris, 1991, 285 p.
- INRS 1991. Économie et société togolaises chiffres, tendances et perspectives, Lomé, 1991, 125 p.
- GAYIBOR N. L. (dir.), 2005. Histoire des Togolais de 1884 à 1960, Presses de l'UL, Lomé, Volume II, Tome II, 754 p.
- GEHRTS M., 1996. Une actrice de cinéma dans la brousse du Nord-Togo (1913-1914), Haho, coll. « Les chroniques anciennes du Togo » n° 6, 275 p.
- HOERNER J.-M., 1995. Le tiers-monde entre la survie et l'informel, L'Harmattan, Paris, 1995, 167 p.
- ISERT P. E., 1989. : Voyages en Guinée et dans les Iles des Caraïbes en Amérique, Karthala, Paris, 269 p.
- JACQUEMOT P. & RAFFINOT M. 1985. Accumulation et développement, L'Harmattan, Paris, 1985, 408 p.
- MARGUERAT Y., 1993 ; rééd. 1999. Dynamique urbaine, jeunesse et histoire au Togo, PUB, coll. « Patrimoines », n° 1, 130 p.
- MARGUERAT Y., et PELEÏ T., 1992-1996. Si Lomé m'était contée..., tomes I, II, III, PUB, Lomé, 244 p. ; 306 p et 355 p.
- RAME L. & S. 1985. La formation professionnelle par l'apprentissage (état des lieux et enjeux sociaux), L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », Paris, 293 p.
- TOURE A. 1985. Les petits métiers à Abidjan (L'imagination au secours de la conjoncture).